



Procès-verbal n° 1 de la réunion du Conseil d'administration du 31 mai 2023

Présents : Mmes, M. Joliet, I. Delrue, C. Porphyre, MM. M. Collard, JP. Delchef (*président*), S. Faraone, A. Geurten, J. Nivarlet (*vice-président*), B. Scherpereel (*secrétaire général*), P. Thomas (*trésorier général*).

Excusés : M JP Vanhaelen.

La réunion a lieu en distanciel et débute à 18h30.

0. Approbation de l'ordre du jour

Les membres du CdA approuvent l'ordre du jour.

1. Assemblée générale du 17 juin 2023

1.1. Approbation de l'ordre du jour définitif

Les membres du CdA approuvent la version définitive de l'ordre du jour complété par quelques points. L'envoi aux membres effectifs de l'assemblée générale et la publication dans la newsletter du 2 juin sont confirmés.

1.2. Approbation du rapport annuel du conseil d'administration

Après examen et adaptation, les membres du CdA approuvent le rapport annuel du CDA.

1.3. Résultat de la lecture des rapports annuels des départements

Les membres du CdA confirment les résultats de l'examen de des rapports annuels.

Après examen et adaptation, les membres du CdA approuvent le rapport annuel des différents départements.

1.4. Approbation des propositions des modifications statutaires

Le président remercie les auteurs des projets de propositions de modifications statutaires qui seront déposées par le conseil d'administration. Les membres du CdA étudient, adaptent les textes qui seront présentés à la commission législative le 1^{er} juin 2023.

1.5. Modalités de montée et descentes PC62

Les membres du CdA confirment le tableau des montées et descentes tel qu'il a été réalisé par M. Joliet, présidente du département championnat.

2. Dates importantes

2.1. Organisation des finales Girls Got Game le 3 juin 2023 et Boys can Play le 4 juin 2023

S.Faraone confirme la bonne préparation de ce dernier événement sportif de la saison.

2.2.Organisation des Awards le 16 juin 2023

M. Joliet et le président présentent l'avancée des travaux relatifs à l'organisation de cet événement extra-sportif qui clôturera la saison 2022-2023.

2.3. Colloque la Beauté du sport le 27 juin 2023

Le président présente le colloque organisé conjointement par la LFH (handball), FVWB (Volley) et l'AWBB dans le cadre du projet « la beauté du Sport » validé par la Ministre des Sports et dont le sujet sera « la gestion positive du conflit au service des arbitres.

Cette conférence lancera, pour la saison 2023-2024, les 3 axes du projet à savoir

- La formation des arbitres (sur la gestion dans différents domaines tels la gestion de conflits dans le cadre des relations de personne à personne, la gestion du stress, la gestion d'une rencontre, la communication verbale et non verbale entre les acteurs du sport essentiellement entre les arbitres et les coaches);
- Le soutien des arbitres Création d'un pool de psychologues du sport pour être à l'écoute des arbitres en demande) ;
- L'information des arbitres (organisation de soirées d'échanges interfédérales par province basées sur un thème spécifique avec pour ambition le partage de bonnes pratiques.

3. Compétences administratives du conseil d'administration

3.1. Refus de la démission du BF Montagnard (1906)

Sur proposition du trésorier-général, les membres du CdA refusent la demande de démission déposée par les dirigeants du BF Montagnard compte tenu de l'existence des dettes fédérales (PA87).

3.2. Demande de dérogation K.N New Belgrade (1702)

Les membres du CdA approuvent la demande du club à faire évoluer un U11 en U10 pour raisons médicales. Au vu du rapport médical circonstancié, les membres du CdA décident de répondre favorablement à la demande.

3.3. Fusion Spirou Ladies (1810) - CEP (0148)

Les membres du CdA prennent connaissance du rapport du président, observateur aux 2 assemblées générales extraordinaires.

En ce qui concerne le CEP (0148), ils font un constat de carence, club absorbé, la présidente étant la seule membre présente.

Ils actent le nombre limité de joueurs concernés par la fusion et l'absence de dettes fédérales à la date de l'assemblée générale

En ce qui concerne Spirou ladies (1810), l'assemblée générale était en nombre, les décisions et les conséquences de celles-ci prises en connaissance de cause avec toutefois le refus d'intégrer le BF Montagnard dans l'opération.

Bien que le conseil d'administration ne soit pas encore en possession du procès-verbal des 2 assemblées générales, les membres du CdA décident d'approuver la fusion des 2 clubs.

3.4. Fusion CFB Fleurus (2719) - US Vieux Campinaire (1914)

Les membres du CdA prennent connaissance du rapport de F. Appels, président du groupement des parlementaires du Hainaut, observateur aux 2 assemblées générales extraordinaires.

En ce qui concerne le CFB Fleurus, l'assemblée générale était en nombre, les décisions et les conséquences de celles-ci prises en connaissance de cause.

Les membres du CdA formulent toutefois la remarque que la précision sur la possibilité de refuser la fusion n'a pas lieu d'être.

En ce qui concerne l'US Vieux Campinaire, club absorbé, la présence de 2 membres est relevée tout comme la reprise des dettes fédérales par le CFB Fleurus et le souci d'information des membres adhérents qui a fait l'objet d'un courrier qui a été distribué lors des derniers entraînements de la saison.

Bien que le conseil d'administration ne soit pas encore en possession du procès-verbal des 2 assemblées générales, les membres du CdA décident d'approuver la fusion des 2 clubs.

3.5. Situation de l'UB Quaregnon (2589)

Les membres du CdA constatent qu'il n'y a pas eu d'avancée notable dans la reprise éventuelle des activités du club. Par conséquent, la radiation du club, pour dettes, sera mise à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 17 juin 2023.

3.6. PA 75quater RBC Ciney (1130) - BC Marche (1907)

Suite à l'adaptation formelle des documents relative à la constitution des équipes régionales U14 G et U16 B, les membres du CdA marquent leur accord sur la finalité confirmée des 2 clubs d'aligner des équipes de jeunes ensemble.

Toutefois, dans un souci de clarté, ils suggèrent aux dirigeants des 2 clubs d'utiliser un des modèles publiés sur le site

3.7. Nomination des membres élus des CP Namur et de BBW

I. Delrue, présente les résultats des élections qui ont eu lieu aux assemblées provinciales de Namur et de Bruxelles Brabant Wallon.

A l'assemblée provinciale de Namur

Noms et Prénoms	Total Nbrs de voix	Quorum	Voix pour	Voix contre	Elu / Non Elu
AIGRET Philippe	276	139	275	1	Elu
DELEUZE Marvin	276	139	262	13	Elu
JACOBS Jean-Louis	276	139	260	16	Elu

A l'assemblée provinciale de Bruxelles Brabant wallon

Nom et Prénom	Total Nbrs de voix	Quorum	Voix pour	Voix contre	Elu / Non Elu
Loos Robin	414	208	373	41	Elu

3.8. Double affiliation d'un futur joueur du CRF et un club de BasketVlaanderen

Les membres du CdA sont saisis d'une demande de la maman d'un futur joueur du CRF de pouvoir bénéficier double affiliation avec un club de Basket Vlaanderen. Après examen du dossier constitué par la direction technique, lecture des dispositions de la convention AWBB -

BVL, les membres du CdA décident de ne pas répondre favorablement à la demande et ce pour les motifs suivants :

- d'une part , il est difficile de justifier un investissement pour un joueur qui va évoluer dans un club qui n'appartient à notre fédération tant à l'égard de nos instances qu'à l'égard de nos pouvoirs subsidiaires ;
- d'autre part, le souhait de ne pas créer un précédent est un élément à ne pas négliger ;
- enfin l'absence de réciprocité, confirmée, de Basket Vlaanderen est aussi à ne pas ignorer.

3.9. Play-off Hainaut

Les membres du CdA approuvent le règlement des play off de la province du Hainaut, tel qu'il a été approuvé par l'assemblée générale du 27 mai 2023.

La réunion se termine à 21h00 et la prochaine réunion est programmée le mardi 6 juin 2023 à 17h30 dans les locaux de Jambes.

Jean-Pierre Delchef
Président

Bernard Scherpereel
Secrétaire-général